

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU NORD TOULOUSAIN

Comité syndical – Séance du 15 juin 2026

Date de la convocation : 09/06/2026

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires
Quorum : 16

Nombre de votants : 29

Titulaires présents :	23
Titulaires représentés :	
Suppléants :	5
Procurations :	1

L'an deux mille vingt-six, lundi quinze juin, à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de Villeneuve-Lès-Bouloc, sous la Présidence de Monsieur Serge TERRANCLE, Président.

Etaient présents

CC des Coteaux du Girou : M. CAPEL J-B., M. CASTET T., Mme SECUA A., Mme THIBAUD N.
CC du Frontonnais : Mme CAILLAUD M., M. CAVAGNAC H., Mme CLAVEL ALBAR V., M. SAINT-MARTIN P., Mme SAVY S., Mme SIGAL S., M. TERRANCLE S.
CC des Hauts Tolosans : M. ALARCON N., Mme AYGAT C., M. ESPIE J-C., Mme FOURCADE M-L., M. LAGORCE P., M. OLIVEIRA SOARES H., Mme OUDIN C., Mme SANCHEZ G.
CC Val'Aïgo : Mme BLANCHARD S., M. JOVIADO G., Mme RAYNAUD N., Mme VILLA C.

Etaient représentés

CC des Coteaux du Girou : Mme AUGER M. par M. PINAR S. (suppléant)
CC du Frontonnais : Mme GIBERT J. par M. LECORRE D. (suppléant)
M. LE CHEVILLER N. par M. DECALONNE T. (suppléant)
CC des Hauts Tolosans : M. MARTIN G. par M. MACHEFER J. (suppléant)
M. MARTINET F. par M. LAGORCE P. (Pouvoir)
CC Val'Aïgo : M. MAUREL C. par M. CRESUT P. (suppléant)

Etaient également présents (sans voix délibérative)

Délégués suppléants :
CC du Frontonnais : M. BRUN D., M. COULOM J-C., M. VASSAL J-P.
Autres élus :
M. BAUDOU J-N.

Etaient absents ou excusés

CC des Coteaux du Girou : Mme BACHELET N., M. RAYNAUD J-P.

Secrétaire de séance : M. DECALONNE Thomas

Délibération n° 2026 /20

Domaine : Administration générale

5.1 – Institutions et vie politique – Election exécutif

Objet : Désignation de représentants du Syndicat mixte à la Fédération Nationale des SCOT

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L.2121-21, le vote pour ces désignations se tient à bulletin secret, sauf si le conseil en décide autrement, à l'unanimité.

Ces désignations peuvent également intervenir sans vote « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein de la commission ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture au Président ».

Le Président explique à l'assemblée que la Fédération Nationale des SCOT accompagne les élus locaux et leurs services. La Fédération mène également des études d'anticipation dans les domaines de l'aménagement du territoire, partage les expériences inspirantes pour accélérer le travail de chacun et montre la richesse du travail mené par les territoires.

En tant qu'adhérent, le Syndicat mixte peut bénéficier d'aides pour décrypter les très nombreuses évolutions, notamment législatives.

Le Président informe le Comité syndical que l'Assemblée Générale de la Fédération nationale des SCOT se réunira le mercredi 4 novembre 2026 à 15h45 à Angers, à l'occasion des Rencontres Nationales des SCOT.

Conformément au fonctionnement des instances de la Fédération, le Président propose de désigner :

- Un élu titulaire et un élu suppléant pour représenter le Syndicat mixte à l'Assemblée Générale (constituée de chacun des représentants élus désignés par les établissements publics de SCOT adhérents)
- Un technicien, désigné par le Président, pour représenter le Syndicat mixte à la conférence technique (constituée de chacun des représentants techniques désignés par les présidents des établissements publics de SCOT adhérents)

Aussi, le Président propose de procéder à ces désignations et fait appel à candidature.

Les délégués suivants font acte de candidature :

- Monsieur Serge TERRANCLE au poste de titulaire
- Monsieur Thierry CASTET au poste de suppléant

M. LEFEVRE est désigné par le Président en tant que technicien.

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Suite à l'appel à candidatures et aux désignations opérées,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : DE DESIGNER, pour représenter le Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain au sein de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des SCOT :

- **Délégué titulaire : Monsieur Serge TERRANCLE**
- **Délégué suppléant : Monsieur Thierry CASTET**

Article 2 : DE DESIGNER, pour représenter le Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain au sein conférence technique de la Fédération des SCOT :

- **Technicien : Monsieur Olivier LEFEVRE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Président,

Serge TERRANCE

